

Danser, un droit pour Tous !

La Danse peut nous transporter vers les infinis sublimes, nous interroger et nous rassembler dans cet élan du «Vivre ensemble». Avec ses multiples visages, ballets, traditions populaires, danses contemporaines, de société, Hip Hop... La danse peut être accessible à tous ! Pourtant de nombreuses personnes en situation de handicap témoignent des discriminations qui les empêchent d'accéder à cet art.

«Manifeste Danse & Accessibilité»

pour les personnes en situation de handicap

Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes mesures appropriées(...). Article 30 de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, ONU, 2006.

Ce manifeste présente les mesures permettant d'éviter toute présence ou création de discrimination, de situation de handicap, dans l'accès aux pratiques de danse, en respect des droits culturels, des principes internationaux et européens d'égalité des chances et de non-discrimination.

1 Sensibilisation de tous à l'accessibilité des pratiques de danse par des manifestations, festivals, colloques, journées d'études, expositions, publications...

2 Mise en accessibilité des lieux de diffusion, de pratiques et d'enseignement, (opéras, théâtres, conservatoires, centres culturels, discothèques, etc.), conformément aux obligations légales s'agissant du cadre bâti, de l'information et des activités.

3 Formation des enseignants et administrateurs à l'accessibilité par l'introduction de modules agréés, obligatoires et pérennes dans les cursus diplômant en formations initiale et continue.

4 Reconnaissance des personnes, lieux et pôles ressources, pour former, conseiller, accompagner les projets des professionnels et des établissements, par les pouvoirs publics dans le cadre de mandatement pour des missions d'intérêt général, voire d'agrément.

5 Définition de contrats territoriaux de l'accessibilité culturelle permettant l'organisation de partenariats pérennes entre les professionnels, les établissements des secteurs culturel, sanitaire et médico-social, la clarification entre les activités d'art-thérapie et les pratiques culturelles et artistiques, et l'intégration directe ou par étape en milieu ordinaire de la culture.

6 Promotion de la recherche et du développement dans les domaines des aides techniques, des médiations et des approches pédagogiques pour l'accessibilité des pratiques de danse.

7 Révision des exigences de certificat médical pour l'accès à l'enseignement en fonction de l'évolution des connaissances sur l'accessibilité des pratiques ; promotion d'une conception saine et viable du métier de danseur ; prévention, intégration et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de la danse.

Manifeste Danse & Accessibilité du Pôle Européen de l'Accessibilité Culturelle, 2011.



«Bodhisattva aux mille bras»
La Troupe des Artistes Handicapés de Chine
www.mydream.org.cn



«Au Fil de l'Ombre»
La Possible Echappée
www.la-possible-echappée.com



«Être»
La Possible Echappée
www.la-possible-echappée.com



«Les Flamants roses»
Ali Fekih
cie.alifekih@yahoo.fr



«Danser sans (se) voir»
Acajou
acajou.m4ne.com



«Le danseur aux poignets d'or»
David Toole
www.davidtoole.co.uk



«Je prends possession de l'espace et je danse librement»
Alicia Alonso
www.balletcuba.cult.cu

Pour connaître les ressources, publications, filmographie, organismes, aides techniques, recherches, téléchargez : le dossier «Danse & Accessibilité»
www.e2ca.org

CEMAFORRE
CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Format d'édition 1,60m x 1,20m
Une initiative Cemafore réalisée en partenariat avec le Claje
<http://www.cemafore.asso.fr>

